



14ème législature

Question N° : 37592	De M. Lionel Tardy (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > maladie d'Alzheimer	Analyse > prise en charge.
Question publiée au JO le : 17/09/2013 Réponse publiée au JO le : 11/02/2014 page : 1264 Date de renouvellement : 24/12/2013		

Texte de la question

M. Lionel Tardy alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les moyens financiers des structures de répit. Initialement créées pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, des structures se sont également développées pour les personnes handicapées ou atteintes de maladies chroniques. Ces centres sont généralement financés par des associations et leur financement repose parfois sur des dons. Il souhaite connaître les moyens qu'elle compte mettre en œuvre afin de permettre aux structures de répit d'avoir un financement pérenne et donc d'encourager leur développement.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre de l'enseignement supérieur et de de la recherche et la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie ont étudié avec la plus grande attention les propositions exprimées dans le rapport d'évaluation et de recommandations des professeurs Ankri et Van Broeckhoven sur le plan Alzheimer 2008-2012. Les ministres ont décidé de mettre en place des groupes de travail destinés à analyser ces propositions, en élargissant, comme annoncé par le Président de la République en septembre 2012, le champ à l'ensemble des maladies neuro-dégénératives. Ces groupes de travail permettront d'élaborer un plan relatif aux maladies neuro-dégénératives en 2014. Un groupe de concertation a également été constitué permettant de partager ces travaux avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine des maladies neuro-dégénératives. Il s'agira tout particulièrement d'améliorer le diagnostic et la prise en charge précoce des affections, de mieux répondre aux besoins des personnes à chaque étape de la maladie et sur tout le territoire, d'adapter la société et la cité, et accompagner l'évolution des pratiques, dans une démarche respectueuse d'éthique, de qualité et de bienveillance, et enfin de développer et de structurer la recherche.